

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Narbonne
SAINT JEAN DE BARROU – COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 02 septembre 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Michel DIAZ.

Secrétaire de la séance : Monique EUSEBIO

Présents : Michel DIAZ, Céline ADRIEN RENE, Daniel VEDRENNE, Monique EUSEBIO, Didier BENASSIS, Murielle FROTEY, Philippe CALIZZANO, Nathalie VIDAL, Raymond CATHALA, Gaelle JONNEAUX

Représentés : Jean-Marc TISSOT BOULARD représenté par Michel DIAZ

Délibérations du conseil :

Participation au projet d'études de faisabilité d'accès à la ressource en eau souterraine et de surface dans les Corbières (N° DE 074 2026)

Le Maire informe le conseil municipal qu'un appel à projet pour structurer l'accès à la ressource en eau dans les Corbières est porté par les caves coopératives d'Embres, Tuchan et Cascastel. Cette pré-étude portée par les Maîtres Vignerons de Cascastel doit bénéficier d'un maximum d'aide (environ 200 000€). C'est la raison pour laquelle les Maîtres Vignerons de Cascastel sollicite les Communes du Canton pour acter leur partenariat dans le projet d'études de préfaisabilité d'accès à la ressource en eau souterraine et de surface dans les Corbières. Ce projet est déposé dans le cadre de "Appel à projets Région Occitanie Fonds Hydraulique agricole 2026 - Volet Maturation.

Le montant de soutien s'élève à 1000€ pour la Commune de SAINT JEAN DE BARROU ; Ce montant pourra varier en fonction de l'attribution du fonds hydraulique agricole 2026 - volet maturation, et sera réévalué avec l'ensemble des partenaires du projet.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement et approuve la participation d'un montant de 1000€ pour la Commune de SAINT JEAN DE BARROU

VOTE A L'UNANIMITE

Participation Ecole pour l'année 2025-2026 (N° DE 075 2026)

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune a pour obligation de prendre en charge les frais de scolarité des enfants résidant sur son territoire, pour les niveaux maternelle et primaire : Il s'agit d'une dépense **obligatoire** au titre de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Pour la période scolaire 2025-2026, le montant de la participation s'élève à 850€/enfant, soit **10 710,00€**

Concernant la participation communale à la cantine scolaire, les tarifs restent inchangés. Il s'agit d'une dépense **facultative**. Participation Commune : 4,20€ **soit 57%**

- La Somme totale due pour la période 2025-2026 est de **6 291,60€**

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération de la décision modificative n°3 - SAINT JEAN DE BARROU 2026 (N° DE 076 2026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

DEPENSES

023 virement à la section investissement

- 13468.25

65888 Autres

13 468.25

INVESTISSEMENT

RECETTES

DEPENSES

1323-287 Subv. non transf. Département

13 468.25

021 Virement de la section fonctionnement

- 13 468.25

VOTE A L'UNANIMITE

Choix de l'entreprise pour le terrassement concernant la pose des bâches à eau (N° DE 077 2026)

Suite à la décision d'installer deux bâches incendie dans le cadre de la protection contre les feux et dans le but de faciliter l'intervention des pompiers, il y a lieu maintenant de déterminer le choix de l'entreprise qui effectuera le terrassement et la création des deux bâches.

Les devis sont les suivants :

1) Site 1 - Aire de remplissage

- FDS Terrassement pour un montant de 3 860.00€ HT
- CAT'S pour un montant de 4 428.00€ HT
- MALET non répondu

2) Site 2 - Place des douches

- FDS Terrassement pour un montant de 6 198.00€ HT
- CAT'S pour un montant de 7 238.00€ HT
- MALET non répondu

Le Conseil DECIDE que l'entreprise FDS Terrassement est la mieux disante pour les deux sites.
VOTE 10 – ABSENTION 1

Intégration de la Commune au service de transport solidaire mis en œuvre par le SIVOM DES CORBIERES (N° DE_078_2026)

Le Maire informe ses conseillers que le **SIVOM des Corbières** (situé à Villesèque-des-Corbières) met en place le service de **transport solidaire** pour aider aux déplacements des habitants.

Ce service de proximité et un service citoyen, mis en œuvre par le SIVOM des Corbières et des Communes et qui aide les personnes isolées, âgées ou sans moyen de transport pour leurs déplacements du quotidien (courses, rendez-vous médicaux, etc.) grâce à une organisation intercommunale.

Le Conseil **DECIDE** d'intégrer le dispositif du service de transport solidaire. - VOTE A L'UNANIMITE

Non adhésion à RESEAU 11 (N° DE_079_2026)

Considérant :

- L'attachement de la commune à la libre administration de ses compétences locales [en matière d'eau, d'assainissement] ;
- L'analyse des coûts, des charges financières et des impacts opérationnels qu'entraînerait une telle adhésion pour le budget de la commune ;
- La recherche de nouvelles ressources en eau sur le territoire n'a pas abouti ;

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** de ne pas adhérer au Syndicat RESEAU 11 à compter du 1er janvier 2027
VOTE A L'UNANIMITE

Solidarité en faveur de la Commune de POMAS (N° DE_080_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Le lundi 24 août, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.

Afin de faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité, l'Association des Maires de l'Aude (AMA), a activé un fonds de solidarité pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de SAINT JEAN DE BARROU tient à apporter son soutien et sa solidarité à la commune de Pomas.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir la commune de Pomas dans la mesure de ses capacités, et de faire un don d'un montant de 300€ à l'Association des Maires de l'Aude - VOTE A L'UNANIMITE

Questions Diverses

- ✓ **Bilan Panneaux Solaires Mairie :** Une facture d'un montant de 733€ a été émise à EDF concernant la production des panneaux solaires.
- ✓ **Point Source Saint François :** Le niveau de la bêche se maintient à 1.20m (0.70 m l'année dernière à la même date) ce qui est rassurant pour cette période.
- ✓ **Point Travaux réseaux AEP et EU :** Daniel VEDRENNE, Adjoint au Maire fait le point
Lot 1 : Avenue de Narbonne – Rue de la fontaine fraîche – Avenue de la mer – Chemin des Jardins
Lot 2 : Ruisseau du Saint François
- ✓ **Tableau de bord financier :** Le Maire présente les tableaux de bords de la DDFIP qui démontrent la bonne gestion des finances de la Commune.
- ✓ **Agenda :**
 - 03/09 : Réunion Octobre rose au foyer
 - 07/09 : Atelier Séniors « Agir pour ma Santé »
 - Santé/conférence : 7 septembre
 - Equilibre/évaluations : 11/09 – 18/09 – 27/11
 - Ateliers alimentation : 18/09 – 02/10 – 16/11
 - Atelier Habitat : 20/11
 - 16/09 : Réunion commission Urbanisme/DDFIP
 - 26/09 : Balade contée avec Elisabeth LIMORTE
 - 27/09 : Théâtre « les tréteaux errants »

CLOTURE A 19 H 11

Michel DIAZ
Président de séance

Monique EUSEBIO
Secrétaire de séance